

Marcourt rassure les étudiants

« Nous trouverons une solution », promet le ministre du Supérieur qui rencontre la ministre de la Santé ce jeudi.

Jean-Claude Marcourt (PS) s'était tu depuis l'annonce vendredi de l'annulation des résultats du concours en fin de première année de médecine. Aujourd'hui, dans un entretien exclusif, il dit « comprendre l'état d'angoisse dans lequel baignent les étudiants inquiets de leur sort ». A ceux qui doivent encore présenter des épreuves, il leur demande d'étudier et de passer leurs examens le plus sereine-

ment possible. Mais le ministre du Supérieur ne veut pas non plus endosser seul la responsabilité du chaos actuel : « Le Conseil d'Etat n'annule pas le principe d'un concours, mais la manière dont le chiffre de 1.230 candidats pour la cohorte 2021 a été élaboré. Par la ministre fédérale, sur base d'une proposition de la Commission de planification. Ce n'est pas un chiffre fixé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ! Qu'on ne

me reproche donc pas ce dont je ne suis pas responsable. »

Il se veut rassurant sur le fait qu'une solution pourra être trouvée, mais ne veut pas « négocier dans les journaux » pour ne pas hypothéquer le sort des étudiants. Et ne repousse pas l'idée d'une installation programmée des médecins diplômés. ■

Marcourt : « Une solution devra être trouvée »

SUPÉRIEUR Le sort des étudiants en médecine est toujours en suspens

- « Ne vous découragez pas », dit le ministre aux étudiants en médecine.
- Qui appelle à une solution de consensus pour que cesse « ce climat détestable ».

Depuis l'annulation, vendredi, du concours de fin de première année de médecine par le Conseil d'Etat, le ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles Jean-Claude Marcourt s'était tu. Aujourd'hui, il répond en exclusivité au Soir.

Vendredi, le Conseil d'Etat a annulé « votre » concours, permettant à tous les étudiants ayant réussi 45 crédits d'accéder en deuxième Bac.

Ne confondons pas : c'est l'Etat fédéral qui entend réduire le nombre de praticiens en médecine. La précédente ministre de la Santé, Laurette Onkelinx, avait proposé, pour quatre spécialités reconnues en pénurie et pour les généralistes, de dépasser les chiffres prévus de médecins en formation. Le texte a été retoqué en deuxième lecture parce que certains, au Nord, ne voulaient pas changer les

chiffres, malgré l'évidence de la réalité de terrain. Fin 2014, la ministre actuelle a donc clairement indiqué qu'elle acceptait de garantir à tous les étudiants en cours d'étude un numéro In-ami, mais qu'elle voulait un « numerus fixus » dès la rentrée 2015, ce qui impose un concours et ne permet pas un examen d'entrée, vu les délais. Et un lissage négatif, ce qui permettait de puiser des numéros excédentaires dans les cohortes à venir. Personnellement, j'ai toujours dit qu'un

concours en fin de première n'était pas une bonne méthode, mais c'est la solution qui a été, disons, la « moins combattue ». Je mentirais en disant que les doyens sautaient de joie en l'adoptant ! Et je comprends mal que certains aujourd'hui me reprochent de ne pas avoir mis un examen d'entrée en place.

Tout cela est voué aux gémonies par le Conseil d'Etat...

Le Conseil d'Etat ne remet pas en cause le principe même d'un concours, mais la manière dont le chiffre de 1.230 candidats pour la cohorte 2021 a été élaboré. Par la ministre fédérale, sur base d'une proposition

de la Commission de planification, qui a simplement reconduit le nombre de la cohorte 2020. Ce n'est pas un chiffre fixé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ! Qu'on ne me reproche donc pas ce dont je ne suis pas responsable. Le Conseil d'Etat annule donc l'arrêté royal fédéral et le décret communautaire qui reprend son mécanisme. Ni plus ni moins.

On est à quelques jours de la deuxième session...

Avant tout, mes pensées vont à ceux qui ont réussi en suivant les règles du jeu. Mais aussi à ceux qui sont en deuxième session : je leur dis : « Etudiez, réussissez vos examens, concentrez-vous sur votre session, on trouvera une solution, ne vous découragez pas. » Je mesure exactement quels peuvent être leur désarroi et leur détresse. Car le Conseil d'Etat détricote tout le système de contingentement des études.

Mais pour 2021 seulement. Pour 2022, un chiffre plus précis a été élaboré sur base d'un cadastre dynamique...

C'est vous qui le dites. Il n'est pas certain du tout que le

Conseil d'Etat valide la méthode de la Commission de planification et les critères retenus. Je rappelle qu'il s'agit d'anticiper, neuf à douze ans à l'avance, quelle sera exactement la force de travail nécessaire pour faire face aux nécessités de santé publique. Nous demandons ce cadastre dynamique depuis des années. Qui doit notamment tenir compte de tous les étudiants qui quittent notre pays une fois les études terminées. Mais aussi des milliers de médecins que nous importons, faute de trouver assez de candidats sur

Qui pourra s'inscrire en 2^e année de médecine ? Le doute grandit. © BRUNO DALIMONTE

place. Nous avons effectivement trouvé un accord, avec la ministre De Block, sur les critères à utiliser pour fixer ce chiffre. Le Conseil d'Etat efface ce résultat. Donc, je suis, si vous voulez, responsable, mais au deuxième rang. Nous avons construit des murs, mais le Conseil d'Etat estime qu'ils sont sur de mauvaises fondations, il faut remettre le travail sur le métier. C'est ce que nous ferons ce jeudi, elle et moi.

Un Yalta est-il possible ? Etes-vous prêt à céder du terrain ?
Il faut une solution durable à ce dossier qui empoisonne la vie de tous depuis plus de dix ans. Il faut une solution commune au Nord et au Sud, pour faire pièce à tous ceux qui veulent communitariser cette question, alors que nous parlons de santé publique. Il faut clarifier le mécanisme de cadastre dynamique. Il faut stopper l'état d'anxiété inhumain qui finit par habiter nos futurs médecins. Imaginez que ceux qui sont sortis en 2015 des études ont subi ces débats durant toute leur formation ! Donc, il faut une solution commune et l'assurance du fédéral que les étudiants en cursus obtiendront tous une attestation pour se spécialiser.

Le fédéral avait donné cette assurance contre l'instauration d'un filtre. Vendredi, De Block a

clairement laissé entendre que, sans filtre effectif, cet engagement était caduc !

C'est clair et il faut donc une solution viable, qui tienne compte des réalités différentes en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie.

Mais la ministre fédérale a-t-elle les mains libres ? La droite, en Flandre, la marque au maillot. Le recteur de la KUL et le président des étudiants flamands ont promis la séparation de la Sécu si un seul numéro Inami supplémentaire était accordé aux franco-phones...

Je ne veux évidemment pas livrer ici les propositions que je ferai jeudi à madame De Block. Agir autrement manquerait d'élégance, n'est-ce pas ? Tout cela est trop important que pour jeter de l'huile sur le feu. J'entends dire des choses inexacts sur ce que nous avons fait, je vous donne ma version

des faits, mais je ne vais pas négocier dans vos colonnes.

L'ancien doyen de l'ULB Elie Cogan proposait dans « Le Soir » de mettre en place une loi d'installation, forçant les médecins diplômés à se porter candidat là où un manque existe. Ne faut-il pas mettre une bonne fois pour toutes fin à la liberté absolue d'installation alors que l'essentiel des honoraires médicaux est payé par l'argent public ?

On peut en effet y songer. Je suis parfois surpris de voir que ceux qui sont, au nom de la liberté, si rétifs à tout système de planification médicale, veulent corseter dès l'entame le nombre de vocations, ce qui est bien peu libéral. Cela mérite en tout cas réflexion. Il faut trouver avec le Nord du pays un système qui convienne à tous, qui s'adapte en toute transparence à l'évolution de terrain. Il ne sert à rien

de désigner les autres partenaires concernés comme responsables d'une faute, mais il faut construire ensemble les fondations qui nous permettront d'avancer. ■

Propos recueillis par
FREDERIC SOUMOIS

« Le Conseil d'Etat ne remet pas en cause le principe même d'un concours, mais la manière dont le chiffre pour la cohorte 2021 a été élaboré »

RÉTROACTES

1997

Le pouvoir fédéral met en place une politique de contingentement limitant l'accès aux numéros Inami. L'idée : trop de médecins sur le marché entraîne une sur-dépense. Dans les milieux médicaux, on aime citer la « pléthore » de médecins et on s'inquiète de confrères qui, après 12 ans d'étude, n'arrivent pas à décrocher une clientèle et des revenus suffisants. Pour empêcher la baignoire de déborder, les Communautés doivent jouer du robinet : elles limitent le nombre d'étudiants diplômés. Du côté flamand, on instaure un examen d'entrée. Du côté francophone, un

concours est mis en place en fin de troisième année. Autrement dit, après trois années d'études, certains étudiants ne pourront pas continuer à étudier la médecine. Politiquement, la solution est difficile à vendre.

2003

Du coup, la ministre Françoise Dupuis (PS) supprime le concours en fin de 3^e année et rouvre le robinet. Problème réglé ? Non. Le contingentement fédéral est coulé dans le marbre.

2005

C'est la logique que suivit deux ans plus tard Marie-Dominique Simonet (CDH) en réinstaurant un concours. En fin de 1^{re} année cette fois.

Nouveau tollé chez les étudiants, rejoints dans leur argumentaire par le Conseil d'Etat qui invalide le mécanisme et ses conséquences sur les « reçus-collés », ces étudiants qui ont réussi leurs examens, mais coincés en fin de 1^{re} année. Le concours est « gelé » et l'accès aux études à nouveau libre.

2012

La baignoire, dont la circonférence a été fixée par le pouvoir fédéral, menace de déborder. Au Nord, on menace : si vous laissez le robinet ouvert, on va créer deux baignoires, ce qui signifie à terme la fin de la Sécu fédérale. Et peut-être davantage. Jean-Claude Marcourt met alors en place un « test diagnostic » s'imposant à

chaque étudiant. Officiellement, il s'agit que chaque étudiant puisse se jauger. En vrai, c'est une mesure de dissuasion.

2015

En mai, Jean-Claude Marcourt annonce le retour d'un concours en fin de 1^{re} année, en mettant « toute son équipe de juristes sur le coup pour éviter les écueils dénoncés par le Conseil d'Etat ». Pas de chance, le même vient de vaporiser ledit concours. De Block souligne que sans filtre, il n'y a plus de numéros Inami garantis. Les « sauvés » du concours respirent, ceux qui avaient réussi broient du noir. Et les étudiants de la 2^e à la 7^e prient Saint-Esculape...

FR 50